

Taous Selhi

## L'INTERPRÉTATION N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT : LES NOUVEAUX DÉFIS POUR LA PROFESSION



SELHI, Taous (1990), « L'interprétation n'est plus ce qu'elle était : les nouveaux défis pour la profession », dans Jean-François Joly (dir.), *Actes du Deuxième Congrès nord-américain de traducteurs* (Washington, D. C., 9-11 octobre), Ottawa, CTIC, p. 119-127.

## INTRODUCTION

Mondialisation, spécialisation, fragmentation, accélération du changement, restructuration, fusion, chaos, tous ces termes et les concepts qu'ils recouvrent, omniprésents dans les interventions et discours que nous avons à interpréter chaque jour, semblent pénétrer le langage naturel des interprètes, celui que nous utilisons pour parler de nous-mêmes, de notre travail, de notre profession. Nous constatons chaque jour que nous vivons la même réalité extérieure que celle de nos clients, que nous ne pouvons plus espérer que la cabine-cocon qui nous enveloppe au travail nous isole non seulement du bruit ambiant mais aussi des pressions sociales, politiques, économiques, techniques, extérieures.

Dans l'exposé qui va suivre je me propose d'examiner le nouveau paysage humain, matériel et organisationnel dans lequel s'inscrit dorénavant notre profession, en tant qu'ensemble de pratiques, de savoir-faire, de savoir et de principes convenus. Je parlerai surtout du contexte que je connais le mieux, à savoir celui du marché de l'interprétation pour les free-lance (pigistes) au Canada, en espérant que mes réflexions pourront garder une certaine pertinence ailleurs.

### 1. LES PROBLEMES DE CROISSANCE ET LEURS EFFETS

Privilegiés longtemps par la modestie même de notre nombre et par l'extrême définition de notre marché, nous pouvions facilement reconnaître nos collègues et partenaires, cerner notre champ d'action, perfectionner nos outils. Nous pouvions nous offrir le luxe de concentrer nos efforts sur la négociation de conditions de travail satisfaisantes directement avec nos principaux employeurs et donneurs d'ouvrage (que nous connaissions et qui nous connaissaient) tout en nous organisant en associations professionnelles pour assurer notre statut, notre image de qualité et de probité, convaincus que le fait de souscrire à un code de déontologie et d'assumer la responsabilité de notre travail suffirait à nous différencier des amateurs et imitateurs éventuels. Et soudain, alors que la profession grandit, que le nombre de rencontres et le nombre d'interprètes semblent connaître une véritable inflation, de toutes parts proviennent les mêmes cris d'alarme : on ne reconnaît plus les cartes du jeu, ni même les partenaires au jeu. On ne comprend pas et on n'est pas compris non plus.

Là où on pouvait attribuer la méconnaissance, voire l'ignorance de notre profession par le grand public aux limites même de notre marché, au nombre choisi d'utilisateurs de services (nos partenaires traditionnels), on est forcé de constater que l'explosion de la demande, l'omniprésence de l'interprétation, loin de guérir les maux anciens, en a créé de nouveaux auxquels il est urgent de remédier tous ensemble, en tant que profession.

La politique fédérale canadienne de promotion des deux langues officielles, l'explosion des communications, des échanges, la mondialisation des problèmes et des solutions, l'élargissement des marchés, la naissance puis l'essor d'une industrie des congrès sont autant de facteurs qui peuvent aider à expliquer l'inflation relative de la demande depuis quelque temps, inflation qui, comme on le verra, n'est pas faite toute d'avantages. Qu'il

s'agisse des interprètes plus anciens qui évoquent avec nostalgie le temps où le métier était mystérieux mais prestigieux ou des plus jeunes qui s'estiment parfois mal acceptés, peu informés, snobés, tous ont à composer avec la réalité extérieure et ses problématiques nouvelles, soit la prolifération du nombre d'acteurs, la diversité des univers et des modes de travail, la nécessité de maîtriser les techniques de publicité, de marketing et de gestion face à un marché où la détérioration de notre statut et de notre image va de pair avec l'exacerbation de la concurrence intérieure et extérieure.

Toutes ces incertitudes et sollicitations nouvelles créent un climat de confusion, de chaos qu'il est impératif de déchiffrer, de débrouiller, si nous voulons rester maîtres de notre avenir professionnel, si nous voulons faire le point et retenir parmi les mutations amorcées seulement celles qui nous offrent autant d'occasions, de chances d'évoluer, de progresser, au-delà des inévitables crises et "douleurs de croissance".

## 2. LE PAYSAGE HUMAIN

### 2.1 Les interprètes

"Most people believe that if you are bilingual you can interpret.... That's about as true as saying that if you have two hands, you can automatically be a concert pianist", pouvait-on lire récemment dans un article du Time, à propos des interprètes judiciaires.

Interprètes judiciaires et interprètes de conférence sont d'autant plus mal connus de l'extérieur qu'ils se connaissent à peine entre eux. Ce n'est que récemment que des efforts ont commencé à se faire, de part et d'autre pour, peut-être, un jour coopérer. On peut ici envier l'exemple de l'Irlande où, nous dit-on, interprètes de conférence, interprètes judiciaires et hôtesse-interprètes ont établi des contacts et s'adressent les uns aux autres les demandes de service reçues, en fonction des besoins du demandeur. Le regroupement des interprètes de conférence et interprètes judiciaires au sein des associations du CTIC devrait faciliter le dialogue et l'action concertée. Les interprètes doivent collectivement prendre en charge l'information du public, de leurs clients et de la relève éventuelle, faute de quoi le terrain vacant sera investi par des acteurs qui n'auront pas nécessairement à coeur les intérêts de la profession. La profession, mal définie, peu protégée, risque d'être dominée par le marché gris, ces acteurs attirés par les possibilités de travail et de profit d'un marché en expansion.

Ensemble nous devons commencer par définir l'interprète, ses qualités, son rôle, ses responsabilités puis en diffuser l'image le plus largement possible pour éviter toute confusion, tout amalgame malheureux.

De façon paradoxale, c'est depuis que nous sommes de plus en plus nombreux que notre image se brouille. On peut, effectivement, attribuer, en partie, la confusion dans la profession à l'abondance de travail, réelle ou imaginaire, à l'expansion incontrôlée des marchés public et privé. Précisons qu'il s'agit pour nous d'une demande sur le marché de l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles du pays, la consécutive tendant à disparaître en cette époque où l'économie de temps

Quinze jours ou une fin de semaine d'entraînement en cabine ne saurait transformer un bilingue, même doué, en interprète. La responsabilité des éducateurs et des professionnels reste d'informer les candidats, de les orienter et de leur apprendre à se méfier de ces formateurs d'interprètes "instantanés" (sans jeu de mots) et de leur proposer une solution de rechange. Elle consiste à faire une évaluation objective et réaliste des besoins quantitatifs et qualitatifs du marché et à agir en conséquence, en collaboration avec les universités, seul lieu de formation justifié pour de futurs praticiens compétents.

À cet égard, nous attendons avec espoir la tenue des États généraux prévue dans un avenir proche. Rappelons que cette réunion de tous les intervenants (Secrétariat d'État, associations professionnelles, universités et cabinets) était une des recommandations du rapport Charpentier qui concluait l'étude du marché fédéral de la traduction et de l'interprétation.

## 2.2 Les partenaires

### 2.3 Les grandes organisations internationales ou nationales (gouvernements, ministères, administrations, grandes entreprises)

Longtemps partenaires privilégiés, faisant une part plus ou moins grande à l'interprétation dont certaines ne pourraient se passer, elles tendent à imposer unilatéralement des conditions de travail de plus en plus restreintes, quand elles ne choisissent pas carrément de traiter désormais avec des intermédiaires.

## 2.4 Les intermédiaires

Organisateurs de conférence professionnels, responsables de compagnies d'équipement d'interprétation simultanée ou de services audio-visuels, agences de voyage ou de publicité, tous ces nouveaux "employeurs" à qui les initiateurs de conférence ont pu confier l'organisation matérielle intégrale ("package-deal") subordonnent souvent l'importance de la qualité professionnelle à des impératifs de profit et de rentabilité et à leurs propres préjugés. Comme ils sont peu nombreux à comprendre et connaître notre profession, nous ne pouvons compter sur eux pour représenter nos intérêts. Dans la mesure du possible, il faut restaurer le lien privilégié qui permettait aux interprètes d'apporter un concours éclairé et efficace au bon développement des travaux. À défaut de renouer ce lien directement avec les initiateurs du congrès, il faudra, au moins, dans un souci d'efficacité, entreprendre une campagne d'information systématique auprès de tous ces intermédiaires qui doivent s'engager à respecter nos critères et à assurer les conditions de travail auxquelles nous sommes en droit d'aspirer.

## 2.5 Les congressistes

Si nous devons nous résoudre, dans certains cas, à traiter avec les intermédiaires, organisateurs d'un nouveau genre, nous ne devons en aucun cas renoncer à nos devoirs directs envers les participants à la conférence;

nous avons le devoir de leur expliquer notre fonction et nos besoins, de leur dire qu'ils peuvent nous faire confiance mais qu'ils doivent nous aider à mieux les servir.

Que de congrès de médecins, de physiciens, d'informaticiens, que de colloques de juristes, d'urbanistes, d'assureurs ou de concessionnaires automobiles où on continue à lire à toute vitesse des exposés résumant parfois le fruit d'années de travail, les conclusions de groupes d'experts ou encore les fiches signalétiques d'un quelconque produit sans que les interprètes n'aient reçu le moindre texte, le moindre document, la moindre information! On n'y pense pas le plus souvent ou encore on considère ces documents trop confidentiels pour les confier aux interprètes. Peu instruits des mécanismes de l'interprétation, les congressistes voient souvent en nous des techniciens de la langue dont le travail consiste à faire passer des mots (et non un sens) d'une langue dans l'autre.

### 3. LE PAYSAGE MATÉRIEL

#### 3.1 Les installations traditionnelles

Malgré les bonds prodigieux réalisés dans les domaines de la radio-transmission, dans les matériaux de construction et dans les études ergonomiques, malgré la diffusion par l'AIIC de normes ISO de plus en plus élaborées, nous continuons le plus souvent à souffrir de la médiocrité des installations techniques permanentes ou mobiles mises à notre disposition. Mauvaise qualité du son, éclairage inadéquat, isolation acoustique déplorable, manque d'air, contribuent au stress et à la fatigue chronique dont nous sommes nombreux à souffrir. La solution, nous dit-on, consiste à refuser de travailler avec ces installations. Plusieurs facteurs rendent une telle recommandation peu pratique :

- manque de solidarité entre collègues; il y aura toujours quelqu'un pour accepter ces conditions.
- sentiment de responsabilité envers la conférence : on ne veut pas "lâcher" les gens qui auraient besoin de notre aide.
- impuissance devant le pouvoir des fournisseurs d'équipement. Pendant toutes ces années où nous nous interdisions toute forme de publicité et de promotion, les fournisseurs d'équipement n'ont pas eu de difficulté à s'imposer comme les interlocuteurs privilégiés de tout demandeur de services d'interprétation. C'est ainsi, bien souvent, le fournisseur d'équipement qui choisira, recommandera ou même recrutera les interprètes pour une rencontre donnée! La situation ne fait qu'empirer depuis quelques mois au Canada où fournisseurs d'équipement et de services audio-visuels n'hésitent pas à se faire la guerre aux dépens des interprètes qui doivent composer avec des installations au rabais et des techniciens démoralisés. Je crois que les interprètes de bonne volonté doivent se ressaisir et passer outre aux intérêts particuliers à très court terme pour refuser de se laisser diviser et pour entreprendre les démarches qui s'imposent directement auprès des responsables de toutes les entreprises concernées, soulignant à quel point nous sommes tous tributaires les uns des autres si nous voulons offrir un service de qualité et apprécié.

### 3.2 Les nouvelles technologies

L'interprétation simultanée pour la radio et pour la télévision, bien entrée dans les moeurs, présente encore des problèmes de qualité technique et de droit de diffusion. Les interprètes doivent apprendre à travailler coupés des orateurs (parfois) et des auditeurs (toujours).

L'interprétation par satellite ne présente pas les mêmes défis selon que l'interprète travaille à la source de l'émission (près des orateurs) ou au point de réception (du côté des auditeurs). L'expérience peut se transformer en cauchemar en cas de pépin, dans la mesure où bien souvent l'interprète est alors totalement livré à lui-même et aux caprices de la technologie. Le travail de préparation est ici, plus important que jamais, l'interprète devant être prêt à parer à toute éventualité, conformément au plan convenu au préalable avec l'organisateur, par mesure de prudence.

L'interprétation de cassettes audio et vidéo pose des problèmes d'éthique, de qualité et de droits d'auteur. Exception il y a encore quelques années, l'interprétation en "voice-over" semble gagner du terrain et de la popularité. En l'absence de normes et de toute information en la matière, chaque interprète doit inventer ses propres règles et redécouvrir seul les exigences bien particulières de ce segment du marché qui vient solliciter notre attention et notre compétence. On peut déjà suggérer aux écoles et programmes de formation d'inclure des cours de pose de voix et de diction à l'intention des interprètes que ce marché intéresserait.

L'interprétation aidée par ordinateur relève du domaine des possibilités encore lointaines. Il faut toutefois réfléchir aux avantages déjà offerts (échange de glossaires, création de banques centrales, ordinateur portatif de cabine).

## 4. LE PAYSAGE ORGANISATIONNEL

Au cours du Symposium sur l'avenir de la profession qu'elle organisait à Strasbourg, en 1984, l'AIIC déplorait l'existence chez plusieurs interprètes des traits suivants : individualisme, passivité, manque d'agressivité envers le marché, manque d'activité d'information et de propagande, manque d'investissements d'argent dans la profession. C'est en réaction contre toutes ces habitudes et les conséquences que l'on sait que les interprètes pigistes du Canada ont commencé à se mobiliser depuis quelques années sur deux fronts :

- création d'entités "commerciales" plus ou moins élaborées (secrétariats collectifs, cabinets, réseaux).
- recours à une protection législative du titre d'interprète de conférence.

### 4.1 Regroupement en cabinets ou coopératives

Pendant longtemps les règles du jeu étaient simples pour tous : les conditions de travail étaient adoptées collégialement par l'Assemblée

générale des membres de l'AIIC puis reprises par les associations régionales. Tous les membres, où qu'ils exerçassent leur profession, étaient tenus de respecter ces conditions. Tout cela était très simple et efficace avant l'explosion des communications, avant l'explosion des échanges internationaux, la prolifération des marchés régionaux et transnationaux, en bref la perception d'une manne pour tous dans la profession et le déchaînement de la concurrence.

Menacés de voir se détériorer leur image, leur statut, leur marché, les interprètes ont compris qu'il fallait changer de stratégie, regrouper leurs forces, sortir de l'ombre. La création d'entités commerciales ferait des interprètes des hommes et des femmes d'affaires qui devraient apprendre à fonctionner avec des structures totalement nouvelles et allant souvent dans un sens radicalement opposé à tout ce qui a été préconisé comme principe fondamental, tel l'interdiction de faire de la publicité individuelle ou des offres de service.

À long terme, l'élargissement des marchés, le caractère international de la profession, le libre mouvement des interprètes entre les différents pays dans d'exercice de leur profession, toujours considéré comme revendication prioritaire dans la profession, appelleraient la constitution sinon de cabinets (à défaut d'autres termes) internationaux, du moins de réseaux internationaux. Les demandes de services que l'on peut s'adresser d'un pays à l'autre d'une façon ad-hoc (un interprète demandant à des collègues un coup de main pour la constitution d'équipes de travail dans le pays où doit se tenir la réunion) risquent de ne plus suffire. On commence à envisager la constitution de réseaux officiels de correspondants et, qui sait, une structure de bureaux régionaux d'une même entreprise multinationale. Mon cabinet a, par exemple, été déjà sollicité par des collègues de Hong Kong en vue de la création d'un tel réseau.

Le défi consisterait à trouver une formule qui préserverait le statut professionnel si cher à la plupart des interprètes, tout en sacrifiant aux exigences pratiques du marché.

#### 4.2 Protection du titre d'interprète de conférence

La deuxième voie, celle de la reconnaissance professionnelle remettrait de l'ordre dans la maison, permettrait de réserver l'accès à la profession exclusivement à des personnes compétentes et reconnues comme telles par leurs pairs. On pourra espérer régler du même coup le problème que représente la menace d'une concurrence déchaînée entre nous avec une guerre des prix qui ne servira l'intérêt de personne et surtout pas celui du client. C'est en ce sens que, en 1984, le Conseil de l'AIIC créait une commission de la protection du titre pour coordonner les informations, sur les mesures prises dans ce sens par les régions.

Nous savons que dans plusieurs pays les démarches ont enfin abouti et nous pouvons noter, avec joie à cet égard, la victoire de l'ATIO qui a obtenu que soit réservé à ses membres le titre d'interprète agréé.

#### 4.3 Réflexion théorique et recherche

En interprétation de conférence, comme dans bien d'autres disciplines, théorie et pratique doivent s'éclairer, s'alimenter, s'enrichir mutuellement. On peut se réjouir de l'intérêt que les interprètes portent de plus en plus nombreux à l'exploration de leur profession. Espérons que les universités reconnaîtront la contribution que l'étude théorique de l'interprétation peut apporter à un très vaste champ de sciences humaines.

#### 5. CONCLUSION

Si l'on peut affirmer que notre profession est à un tournant décisif de son évolution, c'est encore et toujours au niveau humain qu'il convient d'oeuvrer et de s'adapter si nous voulons occuper la place qui nous revient sur l'échiquier des échanges régionaux et mondiaux, si nous voulons être en position de force pour accueillir les innovations prodigieuses de la technologie de l'information et les sollicitations nouvelles du XXI<sup>e</sup> siècle.

Par une meilleure connaissance de nous-mêmes et de nos partenaires, par une acceptation et une maîtrise des nouvelles réalités professionnelles, nous pouvons espérer être capables de prendre en main notre devenir professionnel collectif et affirmer avec optimisme : "l'interprétation ne sera plus ce qu'elle était".